

CGT Finances Publiques

CAP centrale du corps des contrôleurs du Trésor public du 8 décembre 2010

Déclaration liminaire des élus CGT

Tout d'abord, les élus CGT condamnent la poursuite de la politique de liquidation des emplois, confirmée lors du CTPC du 6 décembre dernier.

La Direction Générale doit, une fois pour toutes, réaliser que derrière ce chiffre de 2667 emplois supprimés se cache une réalité : la dégradation des conditions de vie au travail et une démolition programmée de nos missions.

Car c'est bien cela qu'expriment les personnels de la DGFiP lorsqu'ils se mobilisent comme ils le font depuis plusieurs mois. Un ras-le-bol de travailler et de vivre dans des services où la priorité est donnée à l'affichage, à la réalisation des objectifs sans tenir compte de la réalité.

La perte de repères et de sens du travail ressentie fortement par les personnels ne peut se limiter à votre seule réponse du moment : la mise en place des "Groupes Expression Métier "(GEM) dans lesquels les agents pourraient émettre des propositions pour simplifier les "process " de travail : curieuse prise de conscience ! Mais de qui se moque-t-on ? Le feu couve mais jusqu'à quand ?

Cela contribue à la dégradation des conditions de vie dans les services en faisant reposer la responsabilité d'un système sur les individus, alors qu'il porte en lui même l'injustice dont sont victimes les agents. Ceci ne serait qu'anecdotique, si cette tendance au délitement n'était pas aussi générale à l'exercice de nos missions, en faisant supporter aux individus le poids de décisions sans disposer des marges de manœuvres nécessaires à l'appréciation des différentes situations.

C'est dans ce contexte particulier que nous examinons encore 20 recours de notation qui traduisent bien le manque de reconnaissance exprimé par les personnels : avancement bloqué avec ses conséquences, baisse du pouvoir d'achat, manque de considération, effectifs insuffisants, etc... Bref on y retrouve tous les ingrédients du mécontentement général existant dans les services, toutes catégories confondues.

Sur le fond des dossiers proposés, les élus CGT s'interrogent sur le nombre de dossiers en provenance d'un même département : 12 à ce jour catégories B et C confondues.

Les explications données sur l'utilisation faite de la rotation sélective dite positive ou sur les insuffisances des notateurs de 1^{er} degré, ne nous semblent pas de nature à justifier à elles seules autant de recours.

Il nous semble nécessaire que la Direction Générale porte une attention particulière sur cette situation déjà évoquée l'an dernier.

Réponses à notre déclaration liminaire

Comme à son habitude, le président a botté en touche sur la question de l'emploi, en indiquant, qu'il n'avait pas la compétence pour revenir sur le discours du Directeur Général concernant les suppressions d'emplois.

Concernant la concentration des recours, il considère que plusieurs départements sont dans ce cas-là. Selon lui, les causes seraient plus conjoncturelles (agents combatifs, influence syndicale, etc...) que structurelles. La direction refuse d'assumer ses responsabilités dans la gestion des évaluations au sein des directions.

Il a également rappelé que les plans de qualification à la DGFiP permettaient d'avoir un taux de promotion supérieur à ce qui se fait dans le reste de la Fonction Publique. Encore une fois, l'autosatisfaction dont fait preuve la direction est déconnectée du ressenti des personnels...

Interpellé une nouvelle fois sur le NES (Nouvel Espace Statutaire de la Catégorie B), le président s'est voulu rassurant, affirmant qu'il n'y a aucune intention de la direction générale de rechercher une fonctionnalisation des 3 grades de la nouvelle grille.

Enfin, suite à une question concernant le choix des modules horaires pour les équipes de renfort, il nous a été indiqué que les agents concernés avaient le choix entre le forfait ou l'application des horaires variables. Les textes n'imposent d'ailleurs aucune obligation en la matière.

Révisions de la note chiffrée ou de l'appréciation au titre de l'année 2010

La CAP avait à examiner 20 recours :

- 4 dossiers ont fait l'objet d'un relèvement à +0.06.
- 3 dossiers ont fait l'objet d'un relèvement à +0.02,
- 13 dossiers ont vu leur note maintenue.

A noter : comme lors de la précédente CAPC, la parité syndicale s'est élevée contre les pratiques d'un département (les Landes) en matière de dialogue social.

Avec plusieurs exemples à l'appui, elle a démontré la désinvolture et le mépris de la direction locale envers les agents et les représentants du personnel. Le président s'est engagé à le signaler auprès du bureau responsable du dialogue social.

Devant cette situation, les élus CGT ont refusé de voter.

Résultat des votes

Administration: 20 pour

CGT: 6 pour, 13 contre, 1 refus de vote

FO: 6 pour, 12 contre, 1 abstention,1 refus de vote

CFDT: 14 contre, 6 abstention CFTC: 7 pour, 13 contre SUD: 7 pour, 13 contre

Hormis le cas de refus de vote évoqué ci-dessus, le vote CGT a été positif lorsque l'agent a obtenu satisfaction. À l'inverse, les élus CGT ont voté contre lorsque la proposition de l'administration ne répondait pas pleinement à la demande de l'agent.

Demandes d'intégration dans le corps des contrôleurs du Trésor Public

Deux dossiers étaient soumis à l'examen de la CAPC. Les élus CGT ont voté « pour » chacun d'entre eux dans la mesure où ces demandes ne concurrençaient pas des demandes de mutation en cours.

Résultat des votes

Administration: 20 pour

FO: pour CFDT: pour CFTC: pour SUD: pour

Non titularisation

La CAP avait à se prononcer sur la non titularisation d'un agent en catégorie B. Cet agent n'a pas validé son stage théorique, et par conséquent il ne peut statutairement être titularisé . Il sera reversé dans son corps d'origine.

Vote sur la non titularisation en B:

Pour : Administration **Abstention :CGT,**Contre : CFDT, SUD, CFTC

Refus de vote : FO

Mise en œuvre des Centres des Services Partagés(CSP) CHORUS et des Services de Dépense en mode facturier (SFACT) : Accueil en détachement de fonctionnaires issus d'autres ministères dans le corps des contrôleurs du Trésor Public :

2 dossiers étaient soumis à l'avis de la CAPC

Résultat du vote

Pour: Administration
Contre: FO - SUD
Abstention: CFTC
Refus de vote: CGT - CFTD

Demande d'abandon volontaire du grade d'inspecteur pour un grade du corps des contrôleurs

Suite à un changement de situation personnelle, un agent a souhaité abandonner sa formation initiale à l'ENFIP pour être reversé en Contrôleur dans son département d'origine.

Résultat du vote

Pour : Administration - CGT - FO - CFDT– CFTC **Abstention :** SUD

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur le site du Syndicat CGT Finances Publiques

http://www.financespubliques.cgt.fr

Rubrique « gestion personnels » > Gestion Publique > CAP Centrales

Retrouvez également les rangs de classement des demandes de mutation

http://www.financespubliques.cgt.fr/outils/mutations

Les élus CGT:

Michel **RABILLARD** (47) Maryse **MOLLET** (60) Xavier **LEGRIS** (76) Patrick **COSSEC** (TGAP) Carole **LAFON** (92) Régis **DABOUIS** (37)

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT. Alors, je me syndique		1
•		
Grade:	Echelon/Indice :	
Temps partiel:	Date:	